

		République Française
		Département de l'Hérault – Arrondissement de Lodève
		Extrait du registre des délibérations
		<b>Communauté de communes du Clermontais</b>
Date de la convocation	6 mars 2017	Séance du : 15 mars 2017
	<u>Votes : 42</u>	L'An Deux Mille dix-sept, le quinze mars à 18 heures, le Conseil <i>Communautaire</i> , dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunion du Centre aquatique à CLERMONT L'HERAULT, sous la présidence de Monsieur le <i>Président</i> , Jean-Claude LACROIX
Présents : 35	Pour : 42	
Absents : 3	Contre : 0	
Représentés : 7	Abstention : 0	

Étaient présents : M. Olivier BERNARDI (Aspiran), M. Henri JURQUET (Brignac), M. Denis MALLET (Cabrières), M. Claude REVEL (Canet), Mme. Maryse FABRE (Canet), Mme Bénédicte BENARD (Canet), M. Michel SABATIER (Canet), M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), Mme Berthe BARRE (Ceyras), M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault), M. Jean GARCIA (Clermont l'Hérault), M. Bernard BARON (Clermont l'Hérault), Mme Micaela MARTINEZ-ROQUES (Clermont l'Hérault), Mme Yolande PRULHIÈRE (Clermont l'Hérault), Mme Elisabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault), Mme Arielle GREGOIRE (Clermont l'Hérault), Mme Laure ROBERT (Clermont l'Hérault), Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), M. Olivier BRUN (Fontès), M. Philippe VENTRE (Lacoste), M. Alain BLANQUER (Lieurancabrières), M. Daniel VIALA (Mérifons), M. Serge DIDELET (Mourèze), M. Francis BARDEAU (Nébian), Mme Sylvie MALMON (Nébian), M. Bernard COSTE (Octon), M. Claude VALERO (Paulhan), Mme Audrey GUERIN (Paulhan), M. Bertrand ALEIX (Paulhan), Mme Mylène BOUISSON (Paulhan), M. Laurent DUPONT (Paulhan), M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez), M. Jean COSTES (Salasc), M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault), M. Eric VIDAL (Villeneuvevette).

Absents représentés : Mme Françoise REVERTE (Aspiran) représentée par M. Olivier BERNARDI (Aspiran), M. Marc FAVIER (Canet) représenté par M. Claude REVEL (Canet), M. Laurent DÔ (Clermont l'Hérault) représenté par Mme Arielle GREGOIRE (Clermont l'Hérault), Mme Sophie OLLIER (Clermont l'Hérault) représentée par M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault), M. Yvan PONCE (Clermont l'Hérault) représenté par Mme Laure ROBERT (Clermont l'Hérault), M. Georges GASC (Paulhan) représenté par M. Bertrand ALEIX (Paulhan), M. Gérald VALENTINI (Valmascle) représenté par M. Claude VALERO (Paulhan),

Absents : M. Bernard FABREGUETTES (Clermont l'Hérault), M. Alain SOULAYROL (Liausson), M. Christian BILHAC (Péret),

**Objet : Programme « territoires à énergie positive pour la croissance verte » - convention particulière d'appui financier.**

Monsieur LACROIX rapporte :

Vu la loi n°2014-1545 du 20 décembre 2014 relative à la simplification de la vie des entreprises,

Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, notamment son article 20-II,

Vu la convention modifiée du 31 mars 2015 relative à la création et à la gestion d'une enveloppe spéciale Transition énergétique, par la Caisse des dépôts et consignations dans le cadre du Fonds de financement de la transition énergétique (FFTE) dans sa version modifiée par l'avenant du 11 mars 2016, et la convention modifiée de gestion de l'enveloppe spéciale Transition énergétique du 4 mai 2015 dans sa version modifiée par l'avenant du 11 mars 2016,

Le programme des « territoires à énergie positive pour la croissance verte » lancé à l'automne 2014 par le Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer vise à territorialiser la politique de transition énergétique et à donner une impulsion forte pour encourager les actions concrètes qui peuvent contribuer notamment à atténuer les effets du changement climatique, encourager la réduction des besoins d'énergie et le développement des énergies renouvelables locales et faciliter l'implantation de filières vertes pour créer 100 000 emplois sur trois ans.

Dans ce cadre, le territoire du Cœur d'Hérault s'est porté candidat afin d'être lauréat à l'appel à projet « Territoire à énergie positive pour la croissance verte » en lien avec notre collectivité.

Cet appel à projet constitue une opportunité pour donner une dimension particulière à la démarche déjà engagé dans l'élaboration d'un Plan Climat Air Energie Territorial et d'appuyer les collectivités du Pays Cœur d'Hérault. Une enveloppe globale de 500 000 euros pourra être attribuée au territoire par l'Etat pour des projets créatifs et innovants dans ce domaine.

Les fiches-projets correspondant aux actions éligibles seront présentées pour validation à la DREAL avant signature par Mme la Ministre de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie, et feront l'objet d'une annexe à la convention financière.

Il est également proposé que Monsieur Jean Claude LACROIX, Président, soit désigné élu référent porteur de la démarche pour le compte de la Communauté de communes du Clermontais.

Vu le rapport présenté, Monsieur LACROIX propose aux membres du Conseil communautaire :

- d'approuver la candidature du Cœur d'Hérault à l'appel à projet « Territoires à énergie positive pour la croissance verte » lancé par l'Etat,
- d'autoriser Monsieur Jean Claude LACROIX, Président, à signer la convention particulière d'appui financier en cas de succès à l'appel à projet ainsi que tout document afférant à cette affaire,
- de désigner Monsieur Jean Claude LACROIX comme élu référent porteur pour le compte de la Communauté de communes du Clermontais, sur l'action « Restauration écologique Lergue Aval et anciennes gravières de la Prade »,
- de désigner Monsieur Olivier BRUN comme élu référent porteur pour le compte de la Communauté de communes du Clermontais, sur l'action « Création d'un parking de co-voiturage à la sortie autoroutière de Clermont l'Hérault ».

Monsieur le Président soumet ce point au vote

Le conseil communautaire ouï l'exposé de Monsieur LACROIX, et après en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE,**

**APPROUVE** la candidature du Cœur d'Hérault à l'appel à projet « Territoires à énergie positive pour la croissance verte » lancé par l'Etat,

**AUTORISE** Monsieur Jean Claude LACROIX, Président, à signer la convention particulière d'appui financier en cas de succès à l'appel à projet ainsi que tout document afférant à cette affaire,

**DESIGNE** Monsieur Jean Claude LACROIX comme élu référent porteur pour le compte de la Communauté de communes du Clermontais, sur l'action « Restauration écologique Lergue Aval et anciennes gravières de la Prade »,

**DESIGNE** Monsieur Olivier BRUN comme élu référent porteur pour le compte de la Communauté de communes du Clermontais, sur l'action « Création d'un parking de co-voiturage à la sortie autoroutière de Clermont l'Hérault ».

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté  
de communes du Clermontais,



Jean-Claude LACROIX

Accusé de réception en préfecture  
034-243400355-20170317-2017-03-15-03-DE  
Date de télétransmission : 17/03/2017  
Date de réception préfecture : 17/03/2017